

MAIRIE DE LA FALAISE



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2015

Le 10 février 2015, le conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2015, s'est réuni à 18h30, en séance publique à la mairie sous la présidence de Maryse DI BERNARDO, maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Pouvoirs : 1

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs ANDRÉ François-Xavier, BLONDEAU Corinne, COUTREAU Jean-Marie, DA COSTA GOMES Alberto, DÉCALOGNE Charles, DHOOGÉ Véronique, DI BERNARDO Maryse, DUCLOS Patricia, MAUDUIT Lilian, MENDES Frédérique, RIAUX Xavier et SONGEUR Sylvie formant la majorité des membres.

Etaient absents:

Madame LESOURD Monique (excusée - pouvoir à Madame Patricia DUCLOS), Messieurs Joël GOULAY (excusé) et Samuel PHELIPPOT (excusé).

Madame Véronique DHOOGÉ a été élue secrétaire de séance.

Communication préalable :

Madame le Maire remercie les membres présents à cette séance initialement non prévue provoquée en raison de demande de subvention à délibérer dans des délais très contraints.

Un point est fait sur l'école et sur les rythmes scolaires :

- ▶ Pas de nouvelle information sur l'éventuelle fermeture de classe
- ▶ Un sondage fait apparaître que 73% des parents sont insatisfaits des nouveaux rythmes scolaires au niveau national, indiquant principalement que les enfants sont plus fatigués.
- ▶ Les projets de création d'Isabelle VÉRON (dans le cadre des TAP) et d'Alexandra JACOB (garderie du soir) sont présentés au conseil qui approuve et félicite leur esprit inventif.

1. Compte rendu de la séance du 20 janvier 2015

Madame le Maire en donne lecture et le soumet au vote de l'assemblée : il est adopté à l'unanimité.

2. Programme 2015 de mise en accessibilité des bâtiments communaux

Comme annoncé lors de la séance du 20 janvier écoulé, les bâtiments communaux doivent être mis en conformité d'ici fin 2016. Le bureau municipal, réuni le 2 février, a établi, d'après le diagnostic du bureau d'études SOLEUS, une liste des travaux prioritaires à réaliser en 2015 pour lesquels les subventions suivantes pourront être demandées :

- ▶ Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (30% - dossier à déposer pour le 6 mars 2015)
- ▶ Demande de fonds de concours de la CAMY.
- ▶ Demande de dotation au titre de la réserve parlementaire

Les travaux envisagés sont :

Lieu	Bureau d'études SOLEUS			Estimation JSI
	Observ.	Descriptif aménagement à réaliser	Estimation HT	
Mairie	N° 1	Dépose des bornes béton existantes et installation de barrières conformes à l'abaque de détection	Non chiffré 2 000 €	2 000 €
		Installation d'une boîte aux lettres à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m en veillant à obtenir un espace d'usage juste devant de 0,80 m x 1,30 m sur surface plane	300 € HT	600 €
	N° 3	Refaire aménagements nécessaires des escaliers afin de répondre aux exigences d'accessibilité (bande d'éveil...)	4 200 € HT	10 000 €
	N° 5	Changer le tapis usé dans le hall d'entrée à l'espace d'accueil	1 100 € HT	100 €

	N° 6	Installer bloc-porte avec vantaux tiercés et passage utile de service supérieur à 0,82 m en supprimant tout ressaut entrée extérieure bureau du maire	2 500 € HT	3 800 € *
	N° 7	Installer bloc-porte avec vantaux tiercés entre la salle des mariages et l'accueil	1 000 € HT	500 €
	N° 8	Aménager la banque d'accueil	900 € HT	2 000 € **
			12 000 € HT	19 000 € HT

* Y compris changement de la porte-fenêtre

** 10 000 € HT si aménagement bureaux compris

Lieu	Bureau d'études SOLEUS			Estimation
	Observ.	Descriptif aménagement à réaliser	Estimation HT	JSI
Salle Aigue Flore	N° 2 (mairie)	Aménagement d'une place de stationnement adaptée de 3,30 m x 5 m à l'arrière de la mairie	7 400 € HT	3 000 €
	N° 1	Réalisation d'un cheminement en clapissette ou castine ou balthazar ou starmine + marquage au sol	3 200 € HT	20 000 € ***
	N° 2	Installer un bloc-porte avec vantaux tiercés et passage utile de service supérieur à 0,82m	2 500 € HT	1 500 €
			13 100 € HT	24 500 € HT

*** aménagement de tout l'espace gravillonné derrière la mairie

Lieu	Bureau d'études SOLEUS			Estimation
	Observ.	Descriptif aménagement à réaliser	Estimation HT	JSI
Ecole « Les 3 Tilleuls »	N° 3	Aménager l'escalier extérieur pour l'étage	4 600 € HT	2 500 €
	N° 5	Aménager l'escalier extérieur (4 marches) pour la 1 ^{ère} classe	1 800 € HT	500 € ****
	N° 10	Repositionner des interrupteurs adaptés à 1,30 m	3 300 € HT	300 €
	N° 11	Aménager les sanitaires	1 500 € HT	400 €
	N° 12	Rajouter un lavabo	400 € HT	1 500 € *****
	N° 14	Signalétique et pictogramme	150 € HT	200 €
			11 750 € HT	5 400 € HT

**** si solution complète à mettre en ouvre (rampe) : 5 000 €

***** avec rajout miroir

Soit : 36 850 € HT (44 220 € TTC) pour le bureau d'études SOLEUS

48 900 € HT (58 680 € TTC) pour le bureau d'études JSI (+ M. d'œuvre 5000 € HT)

Le budget prévisionnel, retenue à partir de la proposition du bureau d'études JSI qui suivra ce projet, s'établit comme suit :

Maîtrise d'œuvre (Bureau d'études JSI)	5 000 € HT	6 000,00 € TTC
Budget prévisionnel des travaux :	48 900 € HT	58 680,00 € TTC
	53 900 € HT	64 680,00 € TTC

Réserve parlementaire – M. ESNOL sénateur (art. 7488)	10 000,00 €	Notifiée
DETR 2015 (art. 1341)	18 570,00 €	En cours d'instruction
Fonds de concours CAMY (art. 13251)	12 665,00 €	En cours d'instruction
Récupération FCTVA possible en 2016 : (art. 10222)	10 780,00 €	
	52 015,00 €	

À la charge de la commune : 12 665,00 €

Madame SONGEUR revient sur certains travaux demandés qui sont aberrants, tels les rampes d'accès avec palier, changement de tapis... d'autant que ces travaux semblent obligatoires alors même qu'il n'y a pas subvention spécifique pour aider les communes.

Faisant suite à la question de Monsieur RIAUX, un maximum de subventions sera sollicité en plus de la DETR et du Fonds de Concours de la CAMY, telle que la réserve parlementaire du député TETARD et/ou de la sénatrice PRIMAS. Toutefois, dans tous les cas, un minimum de 20% des travaux doivent rester à la charge de la commune.

JAC
VD

FXA CD Rd LM
Conseil municipal du 10 février 2015 2/5
CB GS

GS
114

Madame DI BERNARDO explique qu'une sélection des travaux à faire en 2015 telle que proposée ci-dessus a été faite par le Bureau (maire et adjoints), en tenant compte de ce qui est réalisable et judicieux pour ces 3 bâtiments « prioritaires ».

Elle rappelle que 5 bâtiments communaux ont fait l'objet d'un diagnostic et de préconisations d'aménagements : la salle « La Grange » et l'église devront faire l'objet d'une 2^{ème} phase.

Arrivée de M. Charles DÉCALOGNE.

Monsieur GOMES DA COSTA s'interroge sur la nécessité de rendre le parc Aigue Flore accessible, ce qui n'est pas le cas, le parc n'étant pas un ERP (Etablissement Recevant du Public).

Monsieur RIAUX demande s'il est nécessaire de refaire le gravillonnage de l'ensemble de l'arrière de la mairie pour la place handicapée (estimé à 20 000 € par JSI) : d'un point de vue pratique et esthétique, cette solution est privilégiée, sinon seul l'aménagement d'une place de stationnement élargie et de cheminements pour la mairie et pour la salle Aigue Flore est obligatoire mais défigurerait l'endroit.

Monsieur ANDRÉ indique que certains prix estimés lui paraissent élevés, mais s'agissant d'estimations, les coûts pourraient être réduits suite à la consultation d'entreprises.

Il est entendu que selon les subventions qui seront attribuées, les travaux pourront être revus au strict minimum.

Délibération n° MD 594/2015 (DETR) adoptée à l'unanimité.

Délibération n° MD 595/2015 (Fonds de concours CAMY) adoptée à l'unanimité.

Délibération n° MD 596/2015 (Réserve parlementaire - député M. TETARD) adoptée à l'unanimité.

Délibération n° MD 597/2015 (Réserve parlementaire - sénatrice Mme PRIMAS) adoptée à l'unanimité.

Délibération n° MD 598/2015 (Réserve parlementaire - sénateur M. ESNOL) adoptée à l'unanimité.

3. Aménagement sécuritaire de l'entrée de village – rue des Grands Prés

Comme annoncé lors de la séance du 1^{er} décembre 2014, un aménagement peut être prévu à l'entrée du village pour faire ralentir la circulation. L'entreprise COLAS a établi un devis qui s'élève à 30 959,20 € HT soit 37 151,04 € TTC comprenant :

- une légère déviation de la trajectoire uniquement sur la voie entrante, hors agglomération,
- l'aménagement d'un îlot en grès de 50 cm qui permet la fréquentation de tous les usagers de la route (bus, camions,...)
- la pose de 3 bandes rugueuses en résine de couleur claire, ce qui favorise une bonne visibilité de la voie de jour comme de nuit
- l'implantation de conifères sur les rives donnant du volume à l'aménagement, ce qui renforce la perception, crée un effet de paroi, ce qui, par conséquent, diminue les vitesses.

Les subventions suivantes peuvent être demandées :

- ▶ Demande de fonds de concours de la CAMY
- ▶ Demande de dotation au titre de la réserve parlementaire

Il est précisé que dorénavant, un seul dossier par an peut-être déposé au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, c'est pourquoi elle n'est finalement pas sollicitée pour ce projet.

Le budget prévisionnel, dans le cadre des travaux actuels de réaménagement de la rue des Grands Prés au titre de la liaison inter-RD, s'établit comme suit :

Budget prévisionnel des travaux (Sté COLAS) (art. 2151)	30 959,20 € HT	37 151,04 € TTC
---------------------------------------------------------	----------------	-----------------

Réserve parlementaire - Mme PRIMAS, sénatrice (art. 1328)	5 000,00 €	En cours d'instruction
Fonds de concours CAMY (art. 13251)	15 479,60 €	En cours d'instruction
Récupération FCTVA possible en 2016 : (art. 10222)	6 191,84 €	
	26 671,44 €	

À la charge de la commune : 10 479,60 €

SAC
VD
FXA
CD
RD
LM
GJ
CB
JB
M

Conseil municipal du 10 février 2015 - 3/5

Cette opération rentre dans le cadre de la liaison inter-RD actuellement en cours : il est d'ailleurs précisé que les bordures discontinues le long du logement du gardien et du parking du stade vont être enlevées et remplacées par une glissière de sécurité mixte bois/métal pour éviter des stationnements anarchiques. Cet aménagement spécifique sera pris en charge dans le cadre du SIRE puisque qu'il s'agit aussi de sécuriser la sente piétonne qui est de leur compétence.

Suite à la question de Madame SONGEUR concernant l'aménagement d'une voie pour cyclistes, il est expliqué que la largeur de la voie ne permet pas un tel aménagement.

Monsieur RIAUX demande si l'aménagement de dos d'âne n'aurait pas été plus efficace : outre le fait qu'il y en a déjà un qui demeurera après travaux, ce nouveau dispositif offre l'avantage de ne pas causer certains désagréments pour les riverains (bruit) ainsi qu'un potentiel danger pour les motards et cyclistes.

Monsieur COUTREAU indique que la commune d'Épône pourra prêter son radar pédagogique en cas d'infractions répétées avérées et qu'un panneau « contrôle radar fréquent » pourrait également être installé.

Délibération n° MD 599/2015 (Fonds de concours CAMY) adoptée à l'unanimité.

Délibération n° MD 600/2015 (Réserve parlementaire - député M. TETARD) adoptée à l'unanimité.

Délibération n° MD 601/2015 (Réserve parlementaire - sénatrice Mme PRIMAS) adoptée à l'unanimité.

Délibération n° MD 602/2015 (Réserve parlementaire - sénateur M. ESNOL) adoptée à l'unanimité.


Questions diverses

- Prochaines réunions :
Mardi 24 mars 2015 : commission finances (18h30)
Mardi 31 mars 2015 : conseil municipal (18h45 – Budget 2015)
- Tableau des permanences au bureau de vote (22 et 29 mars 2015) : échange entre Madame SONGEUR et Monsieur RIAUX validé.
- Mme MENDES demande s'il pourrait être envisagé d'organiser une ouverture au public plus tardive (jusqu'à 19h) une fois par mois pour les personnes qui ne peuvent venir aux horaires actuels. Après discussion, il semble que le vendredi soir soit à exclure. Il est indiqué que des rendez-vous peuvent être pris par téléphone en dehors des horaires d'ouverture et que, soit Mme PAIS (matin), soit Madame DALENCOURT (soir) pourront recevoir cette personne à l'heure qui lui conviendra.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.


Le Maire,

Maryse DI BERNARDO

Le secrétaire de séance,

Véronique DHOOGHE

François-Xavier ANDRÉ

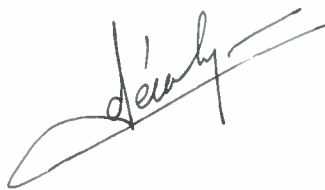

Corinne BLONDEAU


Jean-Marie COUTREAU


Alberto GOMES DA COSTA

Charles DÉCALOGNE

Patricia DUCLOS



Lilian MAUDUIT



Frédérique MENDES

Xavier RIAUX



Sylvie SONGEUR

